

Rapport annuel

LAMBALLE TERRE ET MER

(RAPPORT GLOBAL)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2024

Sommaire

■	Caractérisation technique du service public de l'eau potable	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	6
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	7
■	LONGUEUR DU RESEAU	8
■	Tarification et recettes du service public.....	9
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	9
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	9
■	LE PRIX DE L'EAU EX LAMBALLE COMMUNAUTE Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	10
■	LE PRIX DE L'EAU PLENEUF VAL ANDRE Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	11
■	LE PRIX DE L'EAU PLEDELIAC Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	12
■	LE PRIX DE L'EAU QUESOY Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	13
■	LE PRIX DE L'EAU TREDANIEL Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	14
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	15
■	LE PRIX DE L'EAU ERQUY Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	17
■	LE PRIX DE L'EAU HENANBIHEN Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	19
■	LE PRIX DE L'EAU PLURIEN Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	21
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	23
■	SYNTHESE DES TARIFS PAR COMMUNE POUR UN USAGER CONSOMMANT 120 M³.....	25
■	RECETTES D'EXPLOITATION	26
■	Indicateurs de performance du service	28
■	QUALITE DE L'EAU	28
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	29
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	29
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	34
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	39
■	Financement des investissements du service	40
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	40
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	40
■	ETAT DE LA DETTE (GLOBAL)	41
■	AMORTISSEMENTS REALISES (GLOBAL).....	41
■	Actions de solidarité et de coopération décentralisée	42
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	42
■	Synthèse des indicateurs des services.....	43
■	MONCONTOUR.....	43
■	PLEMY	43
■	REGIE.....	44
■	ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	44
■	GLOBAL.....	45

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER exerce la compétence eau potable sur une partie de son territoire depuis le 1er janvier 2019.

Sur son territoire, on trouve, en 2024, 4 services différents :

- PLEMY (contrat d'affermage AQUALIA)
- Erquy Henanbihen Plurien (contrat d'affermage SAUR)
 - Moncontour (contrat d'affermage STGS)
 - un service exploité en régie sur les anciens territoires de Lamballe Communauté et de la CC du Penthièvre (hors Erquy et Plurien) et sur les communes de Hénon, Plédéliac, Quessoy, Trédaniel (depuis 2019) et Saint-Denoual (depuis 2021).

Le présent rapport fait une synthèse des données de l'ensemble des services.

Les communes concernées par les 4 services sont les suivantes :

- MONCONTOUR : concerne la commune de MONCONTOUR
- PLEMY : concerne la commune de PLEMY
- REGIE : concerne les communes de ANDEL, BOUILLIE (LA), BREHAND, COETMIEUX, HENANSAL, HENON, LAMBALLE ARMOR, LANDEHEN, MALHOURE (LA), NOYAL, PENGUILY, PLEDELIAC, PLENEUF-VAL-ANDRE, POMMERET, QUESSOY, QUINTENIC, SAINT-ALBAN, SAINT-DENOUAL, SAINT-GLEN, SAINT-RIEUL, SAINT-TRIMOEL, TREBRY et TREDANIEL.
- ERQUY HENANBIHEN PLURIEN : concerne les communes de ERQUY, HENANBIHEN et PLURIEN

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

MONCONTOUR : 900 habitants

PLEMY : 1 700 habitants

REGIE : 57 000 habitants

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN : 14 200 habitants

Total : 73 800 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

MONCONTOUR :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société STGS en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016. La durée du contrat est de 13 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2019	Transfert de compétence vers Lamballe terre et mer
2	01/01/2024	Modification de la structure des tarifs (fin de la dégressivité des m3) Rattachement des abonnés du secteur de la Gare au périmètre affermé Prolongation du contrat d'un an

PLEMY :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société AQUALIA en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2024. La durée du contrat est de 5 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

REGIE :

Le service est exploité en régie.

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2021. La durée du contrat est de 8 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

MONCONTOUR :

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques (consommation inférieure à 200 m3/an)	391	425	+8,70 %
Nombre d'abonnements intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m3/an)	24	25	+4,17 %
Nombre d'abonnements non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m3/an)	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	416	451	+8,41 %

PLEMY :

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques (consommation inférieure à 200 m3/an)	801	786	-1,87 %
Nombre d'abonnements intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m3/an)	70	44	-37,14 %
Nombre d'abonnements non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m3/an)	2	4	+0,00 %
Nombre total d'abonnements	873	832	-4,70 %

REGIE :

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques (consommation inférieure à 200 m3/an)	27 664	27 987	+1,17 %
Nombre d'abonnements intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m3/an)	1 044	1 077	+3,16 %
Nombre d'abonnements non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m3/an)	26	27	+3,85 %
Nombre total d'abonnements	28 734	29 091	+1,24 %

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN :

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques (consommation inférieure à 200 m3/an)	6 887	6 981	+1,36 %
Nombre d'abonnements intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m3/an)	179	186	+3,91 %
Nombre d'abonnements non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m3/an)	7	8	+14,29 %
Nombre total d'abonnements	7 073	7 175	+1,44 %

Total :

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques (consommation inférieure à 200 m3/an)	35 743	36 179	+1,22 %
Nombre d'abonnements intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m3/an)	1 317	1 332	+1,14 %
Nombre d'abonnements non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m3/an)	36	38	+5,56 %
Nombre total d'abonnements	37 096	37 549	+1,22 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

MONCONTOUR :

• *Répartition des abonnés par commune*

HENON	34
MONCONTOUR	361
PLEMY	38
TREDANIEL	18
Total des abonnés	451

PLEMY :

• *Abonnés de l'entité tarifaire PLEMY*

PLEMY	832
Total des abonnés	832

REGIE :

• *Abonnés de l'entité tarifaire PLENEUF VAL ANDRE*

Total des abonnés	5 312
--------------------------	--------------

• *Abonnés de l'entité tarifaire EX LAMBALLE COMMUNAUTE*

ANDEL	522
BOUILLIE (LA)	481
BREHAND	890
COETMIEUX	834
HENANSAL	634
HENON	1 091
LAMBALLE	9 936
LANDEHEN	650
LE MENE	2
MALHOURE (LA)	276
NOYAL	473
PENGUILY	288
PLESTAN	1
POMMERET	1 069
QUINTENIC	172
SAINT-ALBAN	1 386
SAINT-DENOUAL	265
SAINT-GLEN	349
SAINT-RIEUL	260
SAINT-TRIMOEL	285
TREBRY	475
Total des abonnés	20 339

• *Abonnés de l'entité tarifaire PLEDELIAC*

Total des abonnés	936
--------------------------	------------

- Abonnés de l'entité tarifaire **QUESSOY**

Total des abonnés 2 070

- Abonnés de l'entité tarifaire **TREDANIEL**

Total des abonnés 434

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN :

- Abonnés de l'entité tarifaire **ERQUY**

ERQUY 5 051

Total des abonnés 5 051

- Abonnés de l'entité tarifaire **HENANBIHEN**

HENANBIHEN 871

Total des abonnés 871

- Abonnés de l'entité tarifaire **PLURIEN**

PLURIEN 1 253

Total des abonnés 1 253

■ RESSOURCES EN EAU

- Points de prélèvement

Ouvrage	Service	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2023 [m³]	Prélèvement 2024 [m³]	Variation 2023/2024
Captage Les Granges MONCONTOUR Prélèvement en nappe souterraine	MONCONTOUR	5	18 142	18 047	-0,52 %
Captage Le Gué beurroux PLEMY Prélèvement en nappe souterraine	PLEMY	15	89 719	52 864	-41,08 %
Captage du Perchais TREBRY Prélèvement en nappe souterraine	REGIE	25	160 535	168 617	+5,03 %
Captage du Gué Chaussé TREDANIEL Prélèvement en nappe souterraine	REGIE	10	42 670	33 905	-20,54 %
Captage des Salles HENON Prélèvement en nappe souterraine	REGIE		72 026	78 751	+9,34 %
Captage de Carnivet QUESOY Prélèvement en nappe souterraine	REGIE	40	165 049	123 853	-24,96 %
captage de Belouze / Pas d'Ereuc PLEDELIAC Prélèvement en nappe souterraine	REGIE	15	87 547	62 038	-29,14 %
Captage Le Bréha SAINT-GLEN Prélèvement en nappe souterraine	REGIE		23 479	26 151	+11,38 %
Captage des Trois Croix SAINT-GLEN Prélèvement en nappe souterraine	REGIE				
Total des prélèvements [m³]			659 167	564 226	-14,40 %

- Importations d'eau

Import depuis	Service	Importé en 2023 [m³]	Importé en 2024 [m³]
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	MONCONTOUR	38 027	40 023
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	PLEMY	86 720	116 503
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	REGIE	3 510 383	3 694 153
SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - PLOEUC-L'HERMITAGE ST-CARREUC	PLEMY	2 119	2 386
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	530 291	485 205

- *Volumes produits*

Ouvrage	Service	Capacité de production [m³/j]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation 2023/2024
Station Les Granges MONCONTOUR Traitement complet	MONCONTOUR	100	18 142	18 047	-0,52 %
Station Le Gué Beurroux PLEMY Traitement complet	PLEMY	300	89 719	50 536	-43,67 %
Station du Perchais TREBRY Traitement complet	REGIE	500	160 535	168 617	+5,03 %
Station du Gué Chaussé TREDANIEL Traitement complet	REGIE	120	42 670	33 905	-20,54 %
Station du Gue Meheust (les Salles) HENON Traitement complet	REGIE	280	72 026	78 751	+9,34 %
Station de Carnivet QUESSOY Traitement complet	REGIE	800	165 049	123 853	-24,96 %
Station de Belouze PLEDELIAC Traitement complet	REGIE	400	87 547	62 038	-29,14 %
Station de traitement des Trois Croix SAINT-GLEN	REGIE	200	23 479	26 151	+11,38 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2023	2024	Variation	Répartition des ressources (2024)
Ressources propres	659 167	561 898	-14,76 %	11,5 %
Importations	4 167 539	4 338 270	+4,10 %	88,5 %
Total général	4 826 706	4 900 168	+1,52 %	

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2023	2024	Variation
Volume produit	659 167	561 898	-14,76 %
Volume importé	4 167 539	4 338 270	+4,10 %
Volume exporté	- 28 784	- 23 228	-19,30 %
Volume mis en distribution	4 797 922	4 876 940	+1,65 %
Volume vendu aux abonnés domestiques (consommation inférieure à 200 m³/an)	1 872 088	2 001 503	+6,91 %
Volume vendu aux abonnés intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m³/an)	978 398	1 021 702	+4,43 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m³/an)	1 093 774	1 146 991	+4,87 %
Volume total vendu aux abonnés	3 944 260	4 170 196	+5,73 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 55 m³ par an. Elle était de 52 m³ en 2023.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Service	Exporté en 2023 [m³]	Exporté en 2024 [m³]
LE MENE - LE GOURAY	REGIE	2 655	2 601
SYNDICAT DE CAULNES LA HUTTE QUELARON - EX QUELARON	REGIE	26 129	20 627
Volume total exporté		- 28 784	- 23 228

• Echanges internes entre services de la collectivité

Vente à	Service	Vendu en 2023 [m³]	Vendu en 2024 [m³]
LAMBALLE TERRE ET MER - PLEMY	MONCONTOUR	10 747	0
LAMBALLE TERRE ET MER - MONCONTOUR	PLEMY	29 920	17 466
LAMBALLE TERRE ET MER - ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	REGIE	142 822	193 065
Volume total échangé		183 489	210 531

■ LONGUEUR DU RESEAU

Linéaire du réseau hors branchements en km	2023	2024	Variation%
MONCONTOUR	12,8	12,9	+1,02 %
PLEMY	73,3	75,7	+3,32 %
REGIE	1 338,8	1 339,8	+0,07 %
ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	252,4	252,8	+0,16 %
TOTAL	1 677,2	1 681,2	+0,23 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part des délégataires des différentes DSP sont fixés par les contrats d'affermage et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevances de l'Agence de l'Eau*

Au 1^{er} janvier 2025, l'Agence de l'Eau met en place une réforme de ces redevances.

La redevance de pollution domestique est supprimée et 2 nouvelles redevances sont créées :

- la redevance de consommation d'eau potable
- la redevance performance eau potable

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,0000
Redevance consommation d'eau potable	0,0000	0,3300
Redevance performance eau potable	0,0000	0,0200

LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : REGIE

2024

tarif domestique EX LAMBALLE COMMUNAUTE

■ LE PRIX DE L'EAU EX LAMBALLE COMMUNAUTE y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	70,17	72,25	+2,96 %
	Abonnement diam 20 mm	70,17	72,25	+2,96 %
	Abonnement diam 25 mm	70,17	162,69	+131,85 %
	Abonnement diam 30 mm	70,17	162,69	+131,85 %
	Abonnement diam 40 mm	70,17	468,52	+567,69 %
	Abonnement diam 50 mm	70,17	1179,84	+1581,40 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	70,17	1414,10	+1915,25 %
	Abonnement diam 80 mm	70,17	2121,14	+2922,86 %
	Abonnement diam 100 mm	70,17	2823,91	+3924,38 %
	le m ³	1,414	1,442	+1,98 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m ³]	0,00	0,02	
	Redevance consommation d'eau potable [€/m ³]	0,00	0,33	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

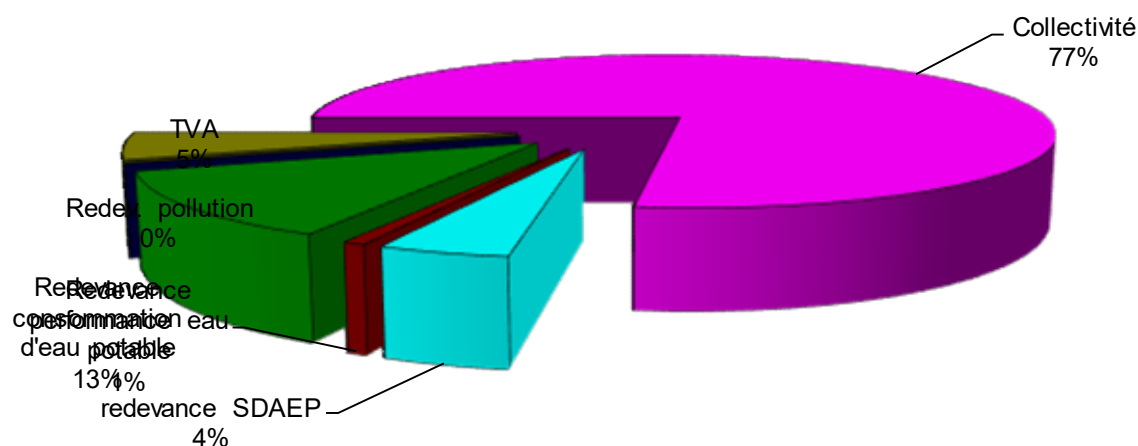
	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Collectivité	239,85	245,29	+2,27 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	0,00	2,40	
Redevance consommation d'eau potable	0,00	39,60	
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	15,94	16,56	+3,89 %
Total [€ TTC]	305,67	317,73	+3,95 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,27 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,65 €/m³
 0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : REGIE

2024

tarif domestique PLENEUF VAL ANDRE

■ LE PRIX DE L'EAU PLENEUF VAL ANDRE y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	70,17	72,25	+2,96 %
	Abonnement diam 20 mm	212,56	72,25	-66,01 %
	Abonnement diam 25 mm	601,83	162,69	-72,97 %
	Abonnement diam 30 mm	985,99	162,69	-83,50 %
	Abonnement diam 40 mm	1382,94	468,52	-66,12 %
	Abonnement diam 50 mm	1382,94	1179,84	-14,69 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	1382,94	1414,10	+2,25 %
	Abonnement diam 80 mm	1382,94	2121,14	+53,38 %
	Abonnement diam 100 mm	1382,94	2823,91	+104,20 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]		1,414	1,442	+1,98 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,00	0,02	
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,00	0,33	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Collectivité	239,85	245,29	+2,27 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	0,00	2,40	
Redevance consommation d'eau potable	0,00	39,60	
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	15,94	16,56	+3,89 %
Total [€ TTC]	305,67	317,73	+3,95 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,27 %

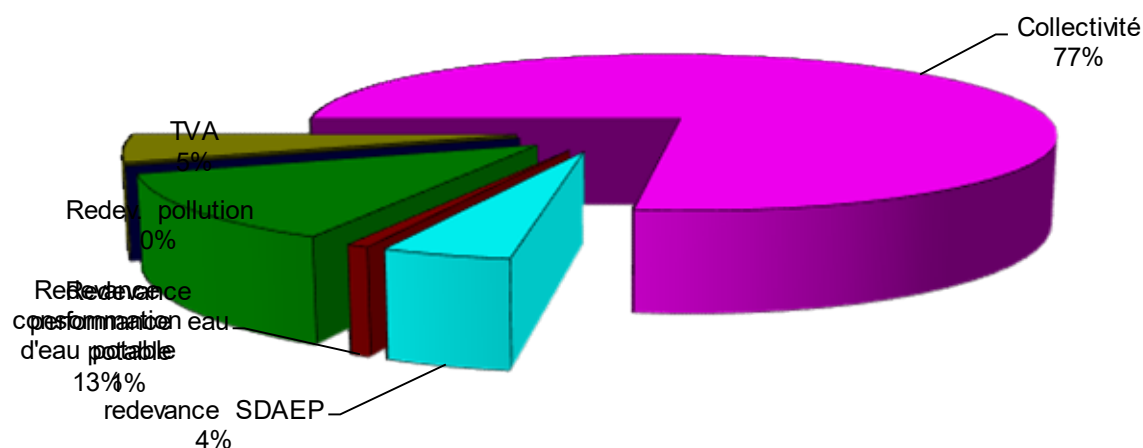
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,65 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : REGIE

2024

tarif domestique PLEDELIAC

■ LE PRIX DE L'EAU PLEDELIAC y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	70,17	72,25	+2,96 %
	Abonnement diam 20 mm	70,17	72,25	+2,96 %
	Abonnement diam 25 mm	70,17	162,69	+131,85 %
	Abonnement diam 30 mm	70,17	162,69	+131,85 %
	Abonnement diam 40 mm	70,17	468,52	+567,69 %
	Abonnement diam 50 mm	70,17	1179,84	+1581,40 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	70,17	1414,10	+1915,25 %
	Abonnement diam 80 mm	70,17	2121,14	+2922,86 %
	Abonnement diam 100 mm	70,17	2823,91	+3924,38 %
	N° 1 (0 à 1 000 m³)	1,414	1,442	+1,98 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 2 (au-delà de 1 000 m³)	1,153	1,310	+13,62 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,00	0,02	
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,00	0,33	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Collectivité	239,85	245,29	+2,27 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	0,00	2,40	
Redevance consommation d'eau potable	0,00	39,60	
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	15,94	16,56	+3,89 %
Total [€ TTC]	305,67	317,73	+3,95 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,27 %

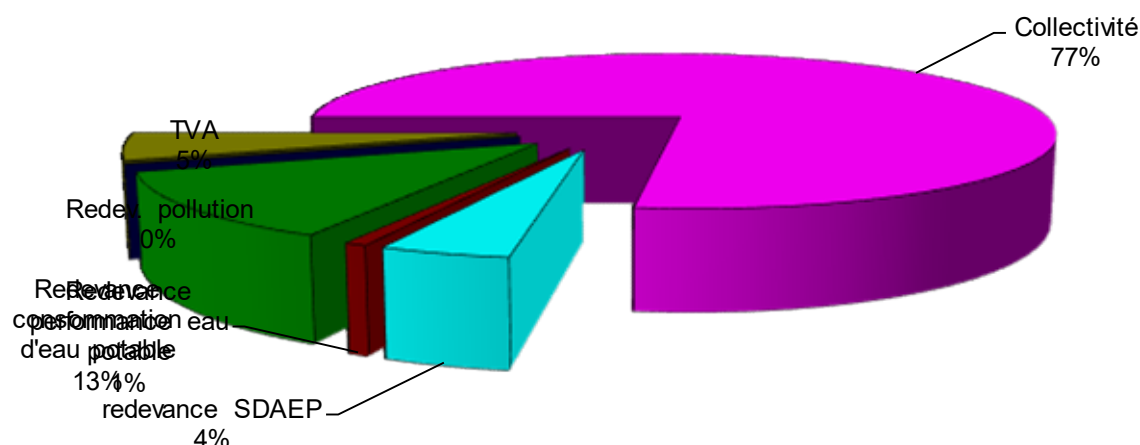
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,65 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : REGIE

2024

tarif domestique QUESSOY

■ LE PRIX DE L'EAU QUESSOY y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	70,17	72,25	+2,96 %
	Abonnement diam 20 mm	70,17	72,25	+2,96 %
	Abonnement diam 25 mm	70,17	162,69	+131,85 %
	Abonnement diam 30 mm	70,17	162,69	+131,85 %
	Abonnement diam 40 mm	70,17	468,52	+567,69 %
	Abonnement diam 50 mm	70,17	1179,84	+1581,40 %
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	70,17	1414,10	+1915,25 %
	Abonnement diam 80 mm	70,17	2121,14	+2922,86 %
	Abonnement diam 100 mm	70,17	2823,91	+3924,38 %
	N° 1 (0 à 1 000 m³)	1,414	1,442	+1,98 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 2 (1 001 à 2 000 m³)	1,349	1,409	+4,45 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m³)	1,321	1,395	+5,60 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,00	0,02	
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,00	0,33	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

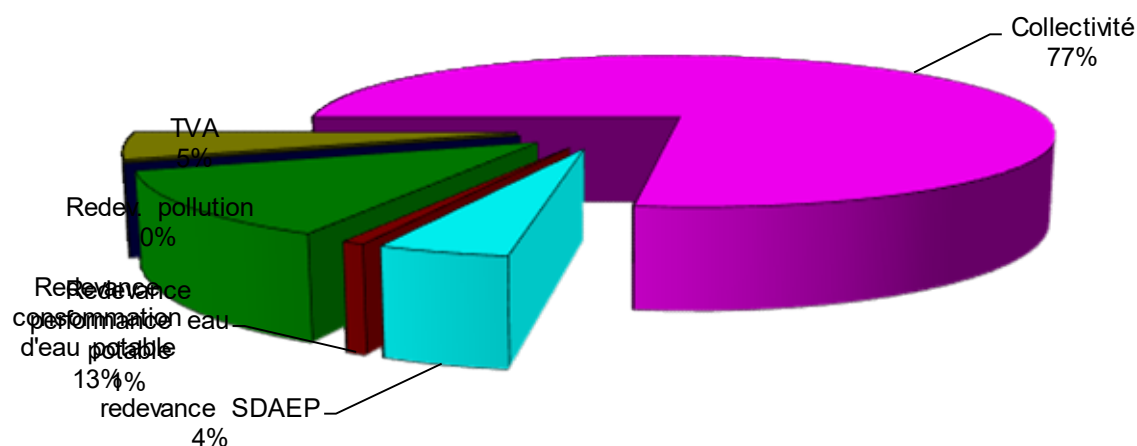
	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Collectivité	239,85	245,29	+2,27 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	0,00	2,40	
Redevance consommation d'eau potable	0,00	39,60	
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	15,94	16,56	+3,89 %
Total [€ TTC]	305,67	317,73	+3,95 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,27 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,65 €/m³
0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : REGIE

2024

tarif domestique TREDANIEL

■ LE PRIX DE L'EAU TREDANIEL y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	70,17	72,25	+2,96 %
	Abonnement diam 20 mm	70,17	72,25	+2,96 %
	Abonnement diam 25 mm	70,17	162,69	+131,85 %
	Abonnement diam 30 mm	70,17	162,69	+131,85 %
	Abonnement diam 40 mm	70,17	468,52	+567,69 %
	Abonnement diam 50 mm	70,17	1179,84	+1581,40 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	70,17	1414,10	+1915,25 %
	Abonnement diam 80 mm	70,17	2121,14	+2922,86 %
	Abonnement diam 100 mm	70,17	2823,91	+3924,38 %
	N° 1 (0 à 1 000 m³)	1,414	1,442	+1,98 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 2 (1 001 à 2 000 m³)	1,344	1,407	+4,69 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m³)	1,317	1,393	+5,77 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,00	0,02	
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,00	0,33	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

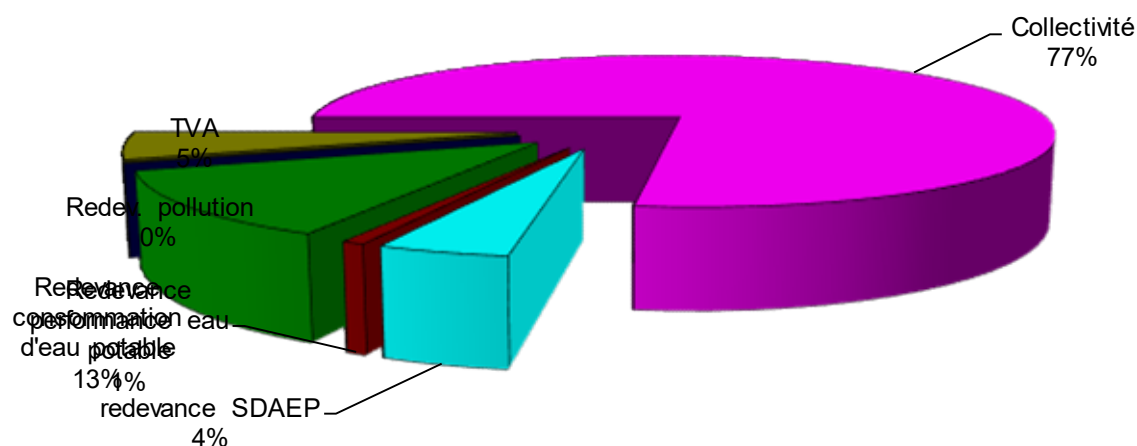
	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Collectivité	239,85	245,29	+2,27 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	0,00	2,40	
Redevance consommation d'eau potable	0,00	39,60	
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	15,94	16,56	+3,89 %
Total [€ TTC]	305,67	317,73	+3,95 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,27 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,65 €/m³
0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : MONCONTOUR

2024

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de l'exploitant	Part Fixe [€ HT/an]			
	Abonnement ordinaire *	37,20	38,97	+4,76 %
	Abonnement diam 20 mm	37,20	38,97	+4,76 %
	Abonnement diam 25 mm	37,20	38,97	+4,76 %
	Abonnement diam 30 mm	37,20	38,97	+4,76 %
	Abonnement diam 40 mm	37,20	38,97	+4,76 %
	Abonnement diam 50 mm	37,20	38,97	+4,76 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	37,20	38,97	+4,76 %
	Abonnement diam 80 mm	37,20	38,97	+4,76 %
	Abonnement diam 100 mm	37,20	38,97	+4,76 %
	Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)			
	N° 1 (0 à 100 m³)	1,164	1,219	+4,73 %
	N° 2 (101 à 500 m³)	1,164	1,219	+4,73 %
Part de la collectivité	N° 3 (501 à 1 000 m³)	1,164	1,219	+4,73 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m³)	1,164	1,219	+4,73 %
	Part Fixe [€ HT/an]			
	Abonnement ordinaire *	32,97	33,28	+0,94 %
	Abonnement diam 20 mm	32,97	33,28	+0,94 %
	Abonnement diam 25 mm	32,97	123,72	+275,25 %
	Abonnement diam 30 mm	32,97	123,72	+275,25 %
	Abonnement diam 40 mm	32,97	429,55	+1202,85 %
	Abonnement diam 50 mm	32,97	1140,87	+3360,33 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	32,97	1375,13	+4070,85 %
	Abonnement diam 80 mm	32,97	2082,17	+6215,35 %
	Abonnement diam 100 mm	32,97	2784,94	+8346,89 %
	Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)			
Redevances et taxes	N° 1 (0 à 100 m³)	0,25	0,223	-10,80 %
	N° 2 (101 à 500 m³)	0,25	0,223	-10,80 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,25	0,223	-10,80 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m³)	0,25	0,223	-10,80 %
	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,00	0,02	
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,00	0,33	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Exploitant	176,88	185,25	+4,73 %
Collectivité	62,97	60,04	-4,65 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	0,00	2,40	
Redevance consommation d'eau potable	0,00	39,60	
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	15,94	16,56	+3,89 %
Total [€ TTC]	305,67	317,73	+3,95 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,27 %

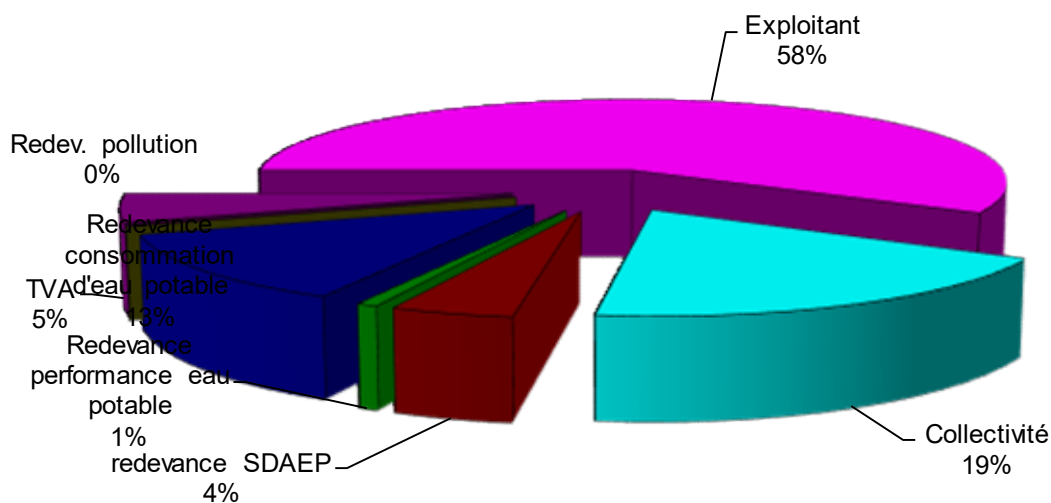
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,65 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : ERQUY HENANBIHEN PLURIEN 2024

tarif domestique ERQUY

■ LE PRIX DE L'EAU ERQUY y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	28,03	30,53	+8,92 %
	Abonnement diam 20 mm	46,52	50,68	+8,94 %
	Abonnement diam 25 mm	93,32	101,66	+8,94 %
	Abonnement diam 30 mm	93,32	101,66	+8,94 %
	Abonnement diam 40 mm	186,65	203,33	+8,94 %
	Abonnement diam 50 mm	280,25	305,30	+8,94 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	373,57	406,96	+8,94 %
	Abonnement diam 80 mm	560,50	610,60	+8,94 %
	Abonnement diam 100 mm	840,75	915,90	+8,94 %
	Abonnement diam 150 mm	1121,00	1221,20	+8,94 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 1 000 m³)	0,6181	0,6734	+8,95 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m³)	0,6181	0,6734	+8,95 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m³)	0,6181	0,6734	+8,95 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	42,14	41,72	-1,00 %
	Abonnement diam 20 mm	68,32	21,57	-68,43 %
	Abonnement diam 25 mm	66,18	61,03	-7,78 %
	Abonnement diam 30 mm	66,18	61,03	-7,78 %
	Abonnement diam 40 mm	272,68	265,19	-2,75 %
	Abonnement diam 50 mm	876,46	874,54	-0,22 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	1012,80	1007,14	-0,56 %
	Abonnement diam 80 mm	1519,05	1510,54	-0,56 %
	Abonnement diam 100 mm	1927,79	1908,01	-1,03 %
	Abonnement diam 150 mm	1634,91	1602,71	-1,97 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 1 000 m³)	0,7959	0,7686	-3,43 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m³)	0,7959	0,7686	-3,43 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m³)	0,6539	0,6966	+6,53 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,00	0,02	
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,00	0,33	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Exploitant	102,20	111,34	+8,94 %
Collectivité	137,65	133,95	-2,69 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	0,00	2,40	
Redevance consommation d'eau potable	0,00	39,60	
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	15,94	16,56	+3,89 %
Total [€ TTC]	305,67	317,73	+3,95 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,27 %

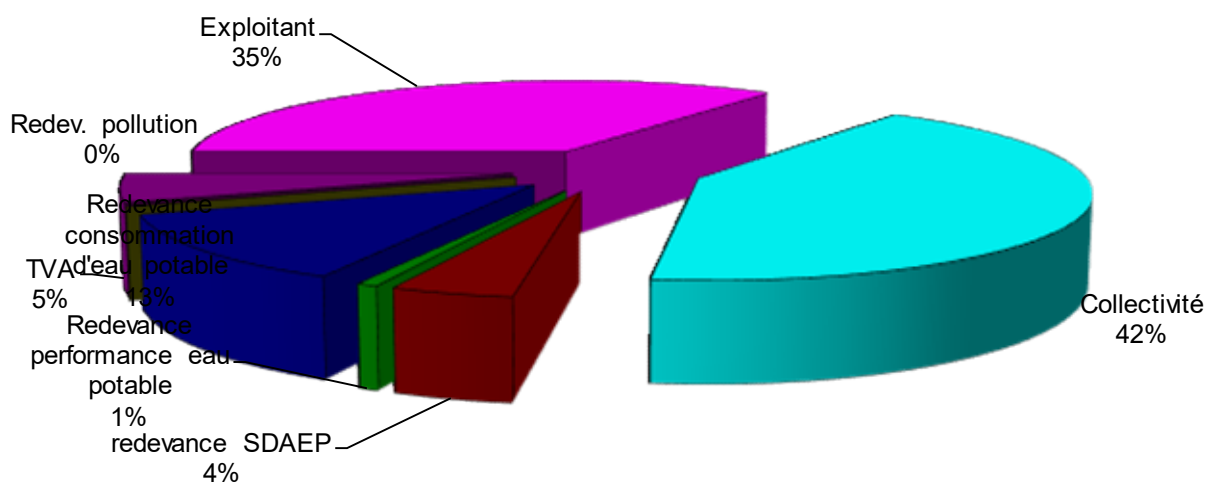
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,65 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : ERQUY HENANBIHEN PLURIEN 2024

tarif domestique HENANBIHEN

■ LE PRIX DE L'EAU HENANBIHEN y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	28,03	30,53	+8,92 %
	Abonnement diam 20 mm	46,52	50,68	+8,94 %
	Abonnement diam 25 mm	93,32	101,66	+8,94 %
	Abonnement diam 30 mm	93,32	101,66	+8,94 %
	Abonnement diam 40 mm	186,65	203,33	+8,94 %
	Abonnement diam 50 mm	280,25	305,30	+8,94 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	373,57	406,96	+8,94 %
	Abonnement diam 80 mm	560,50	610,60	+8,94 %
	Abonnement diam 100 mm	840,75	915,90	+8,94 %
	Abonnement diam 150 mm	1121,00	1221,20	+8,94 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 1 000 m³)	0,6181	0,6734	+8,95 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m³)	0,6181	0,6734	+8,95 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m³)	0,6181	0,6734	+8,95 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	42,14	41,72	-1,00 %
	Abonnement diam 20 mm	68,32	21,57	-68,43 %
	Abonnement diam 25 mm	66,18	61,03	-7,78 %
	Abonnement diam 30 mm	66,18	61,03	-7,78 %
	Abonnement diam 40 mm	272,68	265,19	-2,75 %
	Abonnement diam 50 mm	876,46	874,54	-0,22 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	1012,80	1007,14	-0,56 %
	Abonnement diam 80 mm	1519,05	1510,54	-0,56 %
	Abonnement diam 100 mm	1927,79	1908,01	-1,03 %
	Abonnement diam 150 mm	1634,91	1602,71	-1,97 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 1 000 m³)	0,7959	0,7686	-3,43 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m³)	0,6909	0,7146	+3,43 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m³)	0,6909	0,7146	+3,43 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,00	0,02	
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,00	0,33	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Exploitant	102,20	111,34	+8,94 %
Collectivité	137,65	133,95	-2,69 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	0,00	2,40	
Redevance consommation d'eau potable	0,00	39,60	
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	15,94	16,56	+3,89 %
Total [€ TTC]	305,67	317,73	+3,95 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,27 %

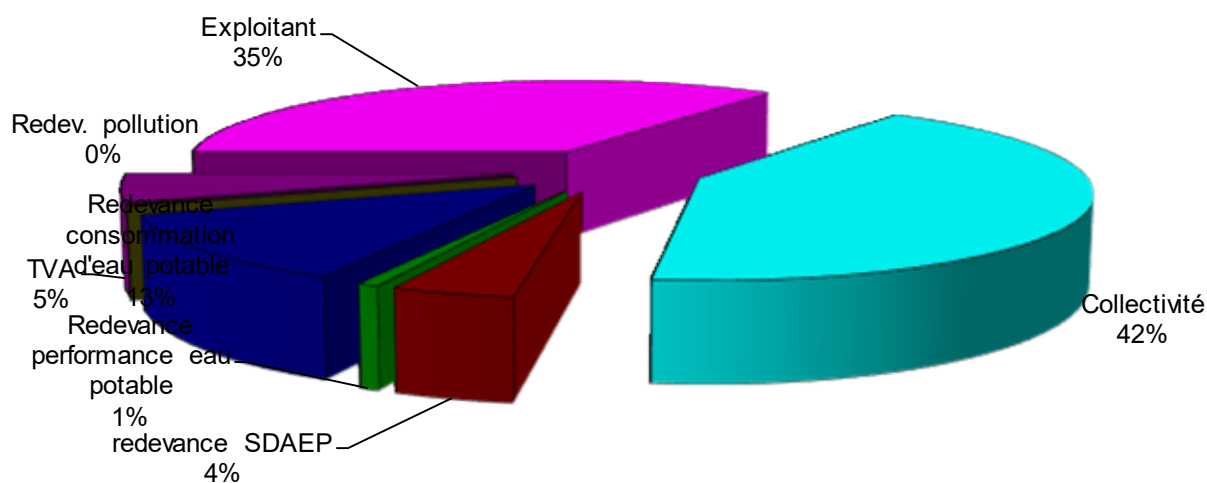
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,65 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : ERQUY HENANBIHEN PLURIEN 2024

tarif domestique PLURIEN

■ LE PRIX DE L'EAU PLURIEN y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	28,03	30,53	+8,92 %
	Abonnement diam 20 mm	46,52	50,68	+8,94 %
	Abonnement diam 25 mm	93,32	101,66	+8,94 %
	Abonnement diam 30 mm	93,32	101,66	+8,94 %
	Abonnement diam 40 mm	186,65	203,33	+8,94 %
	Abonnement diam 50 mm	280,25	305,30	+8,94 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	373,57	406,96	+8,94 %
	Abonnement diam 80 mm	560,50	610,60	+8,94 %
	Abonnement diam 100 mm	840,75	915,90	+8,94 %
	Abonnement diam 150 mm	1121,00	1221,20	+8,94 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 1 000 m³)	0,6181	0,6734	+8,95 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m³)	0,6181	0,6734	+8,95 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m³)	0,6181	0,6734	+8,95 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	42,14	41,72	-1,00 %
	Abonnement diam 20 mm	68,32	21,57	-68,43 %
	Abonnement diam 25 mm	66,18	61,03	-7,78 %
	Abonnement diam 30 mm	66,18	61,03	-7,78 %
	Abonnement diam 40 mm	272,68	265,19	-2,75 %
	Abonnement diam 50 mm	876,46	874,54	-0,22 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	1012,80	1007,14	-0,56 %
	Abonnement diam 80 mm	1519,05	1510,54	-0,56 %
	Abonnement diam 100 mm	1927,79	1908,01	-1,03 %
	Abonnement diam 150 mm	1634,91	1602,71	-1,97 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 1 000 m³)	0,7959	0,7686	-3,43 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m³)	0,6629	0,7016	+5,84 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m³)	0,6219	0,6806	+9,44 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,00	0,02	
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,00	0,33	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Exploitant	102,20	111,34	+8,94 %
Collectivité	137,65	133,95	-2,69 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	0,00	2,40	
Redevance consommation d'eau potable	0,00	39,60	
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	15,94	16,56	+3,89 %
Total [€ TTC]	305,67	317,73	+3,95 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,27 %

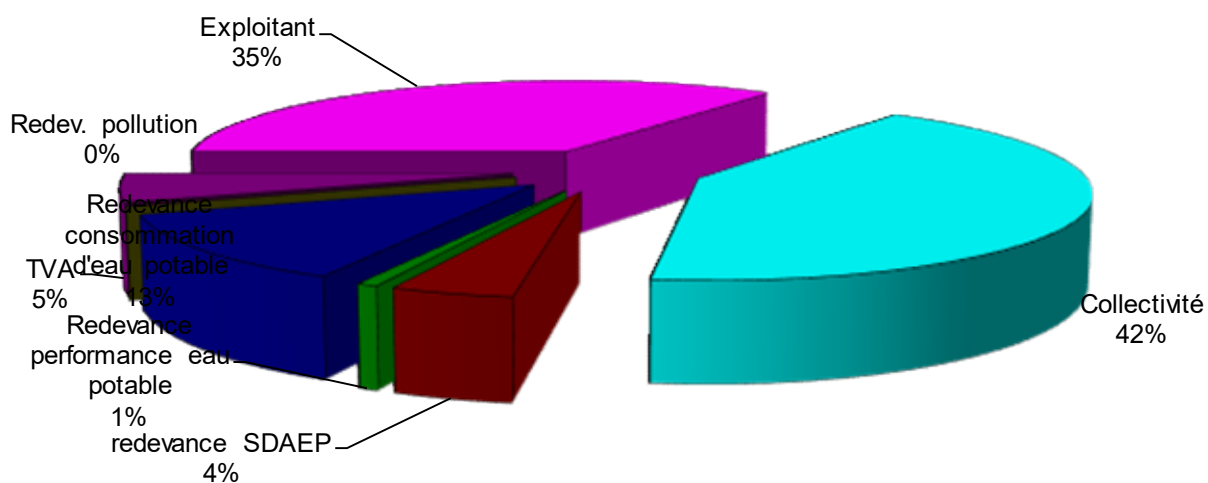
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,65 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : PLEMY

2024

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	28,00	30,62	+9,36 %
	Abonnement diam 20 mm	28,00	30,62	+9,36 %
	Abonnement diam 25 mm	28,00	30,62	+9,36 %
	Abonnement diam 30 mm	28,00	30,62	+9,36 %
	Abonnement diam 40 mm	28,00	30,62	+9,36 %
	Abonnement diam 50 mm	28,00	30,62	+9,36 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	28,00	30,62	+9,36 %
	Abonnement diam 80 mm	28,00	30,62	+9,36 %
	Abonnement diam 100 mm	28,00	30,62	+9,36 %
	N° 1 (0 à 1 000 m³)	0,7600	0,8311	+9,36 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 2 (1 001 à 2 000 m³)	0,7600	0,8311	+9,36 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m³)	0,7600	0,8311	+9,36 %
	Vente en Gros	0,6105	0,6676	+9,35 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	42,17	41,63	-1,28 %
	Abonnement diam 20 mm	42,17	41,63	-1,28 %
	Abonnement diam 25 mm	42,17	132,07	+213,18 %
	Abonnement diam 30 mm	42,17	132,07	+213,18 %
	Abonnement diam 40 mm	42,17	437,90	+938,42 %
	Abonnement diam 50 mm	42,17	1149,22	+2625,21 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	42,17	1383,48	+3180,72 %
	Abonnement diam 80 mm	42,17	2090,52	+4857,36 %
	Abonnement diam 100 mm	42,17	2793,29	+6523,88 %
	N° 1 (0 à 1 000 m³)	0,654	0,6109	-6,59 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 2 (1 001 à 2 000 m³)	0,570	0,5679	-0,37 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m³)	0,570	0,5679	-0,37 %
	Vente en Gros	0,000	0,0000	
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,00	0,02	
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,00	0,33	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Exploitant	119,20	130,35	+9,35 %
Collectivité	120,65	114,94	-4,73 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	0,00	2,40	
Redevance consommation d'eau potable	0,00	39,60	
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	15,94	16,56	+3,89 %
Total [€ TTC]	305,67	317,73	+3,95 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,27 %

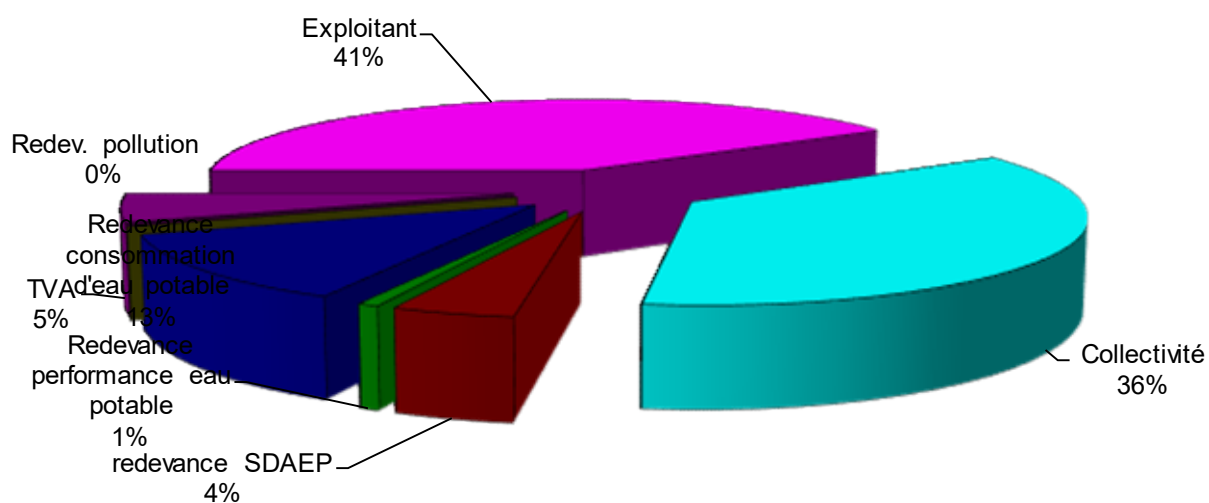
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,65 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



■ SYNTHÈSE DES TARIFS PAR COMMUNE POUR UN USAGER CONSOMMANT 120 M³

MONCONTOUR

Commune	Prix au m³ 2024 en € TTC/m³	Prix au m³ 2025 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
HENON	2,55	2,65	34
MONCONTOUR	2,55	2,65	361
PLEMY	2,55	2,65	38
TREDANIEL	2,55	2,65	18
Moyenne	2,55	2,65	451

PLEMY

Commune	Prix au m³ 2024 en € TTC/m³	Prix au m³ 2025 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
PLEMY	2,55	2,65	832
Moyenne	2,55	2,65	832

REGIE

Commune	Prix au m³ 2024 en € TTC/m³	Prix au m³ 2025 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
ANDEL	2,55	2,65	522
BOUILLIE (LA)	2,55	2,65	481
BREHAND	2,55	2,65	890
COETMIEUX	2,55	2,65	834
HENANSAL	2,55	2,65	634
HENON	2,55	2,65	1091
LAMBALLE	2,55	2,65	9936
LANDEHEN	2,55	2,65	650
LE MENE	2,55	2,65	2
MALHOURE (LA)	2,55	2,65	276
NOYAL	2,55	2,65	473
PENGUILY	2,55	2,65	288
PLEDELIAC	2,55	2,65	936
PLENEUF-VAL-ANDRE	2,55	2,65	5312
PLESTAN	2,55	2,65	1
POMMERET	2,55	2,65	1069
QUESOY	2,55	2,65	2070
QUINTENIC	2,55	2,65	172
SAINT-ALBAN	2,55	2,65	1386
SAINT-DENOUAL	2,55	2,65	265
SAINT-GLEN	2,55	2,65	349
SAINT-RIEUL	2,55	2,65	260
SAINT-TRIMOEL	2,55	2,65	285
TREBRY	2,55	2,65	475
TREDANIEL	2,55	2,65	434
Moyenne	2,55	2,65	29091

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN

Commune	Prix au m³ 2024 en € TTC/m³	Prix au m³ 2025 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
ERQUY	2,55	2,65	5051
HENANBIHEN	2,55	2,65	871
PLURIEN	2,55	2,65	1253
Moyenne	2,55	2,65	7175

Global

	Prix au m³ 2024 en € TTC/m³	Prix au m³ 2025 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
Moyenne	2,55	2,65	37549

■ RECETTES D'EXPLOITATION

MONCONTOUR

• Recettes de la collectivité

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	17 275,49 €	24 290,92 €	+40,61 %
dont abonnements	12 767,11 €	14 742,83 €	+15,48 %
Recettes vente d'eau non domestiques	7 021,18 €	5 282,99 €	-24,76 %
dont abonnements	31,52 €	33,15 €	+5,17 %
Total recettes de vente d'eau	24 296,67 €	29 573,91 €	+21,72 %

• Recettes de l'exploitant

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	54 388,04 €	61 717,56 €	+13,48 %
dont abonnements	14 322,02 €	16 685,90 €	+16,51 %
Recettes vente d'eau non domestiques	21 130,97 €	24 409,49 €	+15,52 %
dont abonnements	35,31 €	37,40 €	+5,92 %
Total recettes de vente d'eau	75 519,01 €	86 127,05 €	+14,05 %

PLEMY

• Recettes de la collectivité

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	150 014,27 €	110 863,25 €	-26,10 %
dont abonnements	21 389,15 €	33 914,19 €	+58,56 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 33,80 €	0,00 €	
Recettes de volume exporté	0,00 €	0,00 €	
Total recettes de vente d'eau	149 980,47 €	110 863,25 €	-26,08 %

• Recettes de l'exploitant

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	113 075,63 €	111 349,44 €	-1,53 %
dont abonnements	36 685,26 €	22 757,00 €	-37,97 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 61,20 €	0,00 €	
Recettes de volume exporté	13 734,41 €	10 662,99 €	-22,36 %
Total recettes de vente d'eau	126 748,84 €	122 012,43 €	-3,74 %

REGIE

• Recettes de la collectivité

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	6 710 185,44 €	7 018 818,32 €	+4,60 %
Total recettes de vente d'eau	6 710 185,44 €	7 018 818,32 €	+4,60 %
Autres recettes			
Recettes de raccordement	297 431,48 €	435 599,87 €	
Loyer antennes	17 367,67 €	19 469,79 €	
Total des recettes	7 024 984,59 €	7 473 887,98 €	

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN

• Recettes de la collectivité

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	653 216,47 €	725 993,41 €	+11,14 %
dont abonnements	308 612,44 €	323 666,98 €	+4,88 %
Total recettes de vente d'eau	653 216,47 €	725 993,41 €	+11,14 %
Autres recettes			
Loyer antennes		8 470,90 €	
Total des recettes	653 216,47 €	734 464,31 €	

• Recettes de l'exploitant

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	483 928,29 €	540 941,25 €	+11,78 %
dont abonnements	198 282,88 €	215 100,12 €	+8,48 %
Total recettes de vente d'eau	483 928,29 €	540 941,25 €	+11,78 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

MONCONTOUR

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	8	0	100 %	-
Conformité physico- chimique	10	0	100 %	

PLEMY

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	17	0	100 %	-
Conformité physico- chimique	17	0	100 %	

REGIE

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	213	0	100 %	-
Conformité physico- chimique	254	0	100 %	

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	42	0	100 %	-
Conformité physico- chimique	47	1	97,9 %	Plomb

TOTAL :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	280	0	100,0 %	-
Conformité physico- chimique	328	1	99,7 %	Plomb

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Service	valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource
MONCONTOUR	80 %
PLEMY	80 %
REGIE	80 %
ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

MONCONTOUR

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

LAMBALLE TERRE ET MER

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	3
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	115

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

PLEMY

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

LAMBALLE TERRE ET MER

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	103

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

REGIE

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	109

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

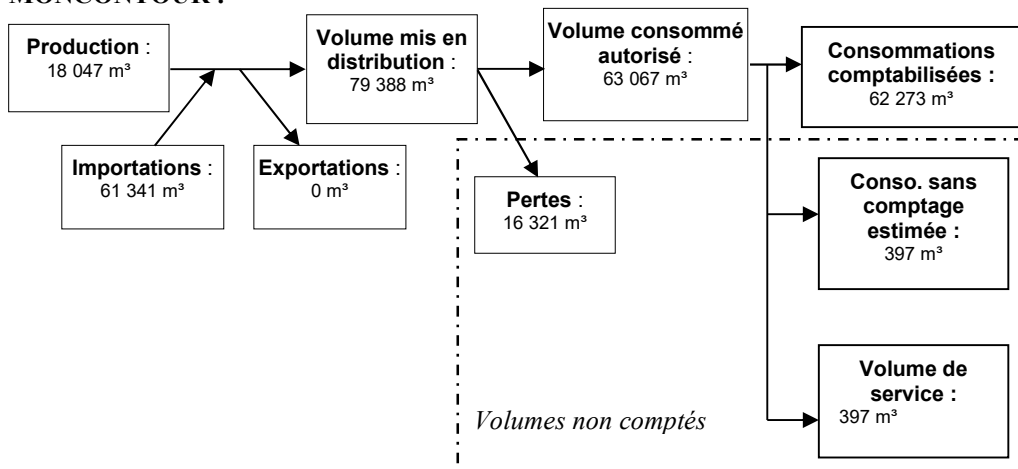
		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU

MONCONTOUR :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 397 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 397 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	74,2 %	77,8 %	61,1 %	71,0 %	79,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	4,5	4,2	8,3	5,5	3,6

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	4,3	4,0	8,1	5,3	3,5

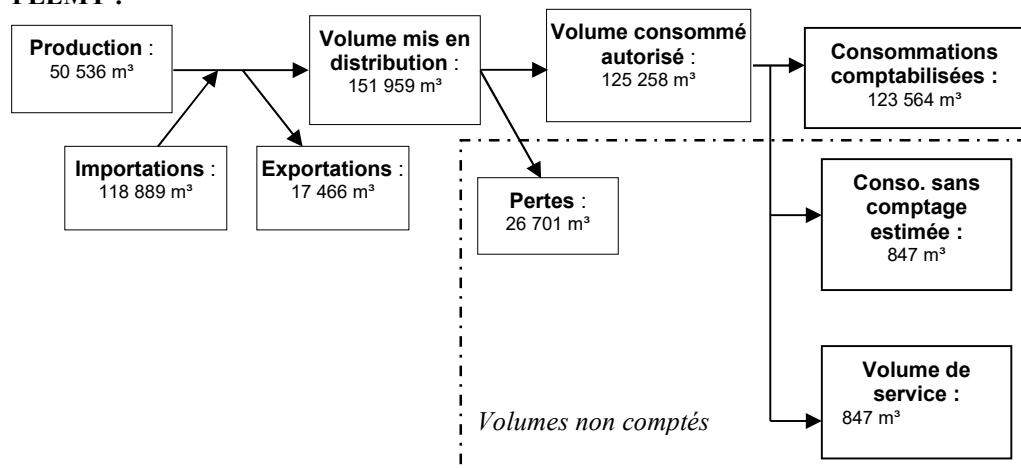
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	12,5	14,0	12,7	13,1	13,4
Seuil de rendement [%]	67,5 %	67,8 %	67,5 %	67,6 %	67,7 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

PLEMY :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 847 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 847 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	93,0 %	90,3 %	91,3 %	93,3 %	84,2 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,6	0,7	0,6	0,5	1,0

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,5	0,6	0,6	0,4	1,0

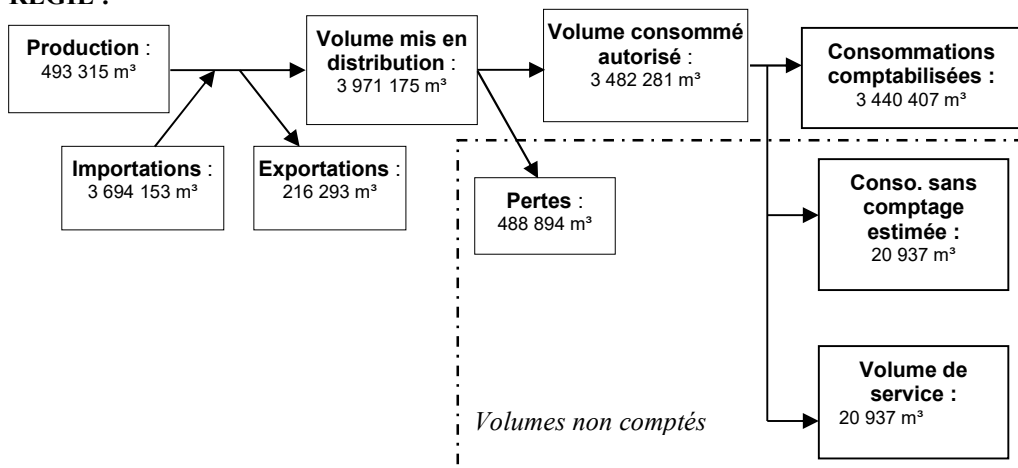
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	6,4	5,8	6,0	6,2	5,2
Seuil de rendement [%]	66,3 %	66,2 %	66,2 %	66,2 %	66,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

REGIE :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 20 937 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 20 937 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	88,2 %	90,4 %	84,7 %	84,6 %	88,3 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,0	0,9	1,4	1,4	1,1

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,0	0,8	1,3	1,3	1,0

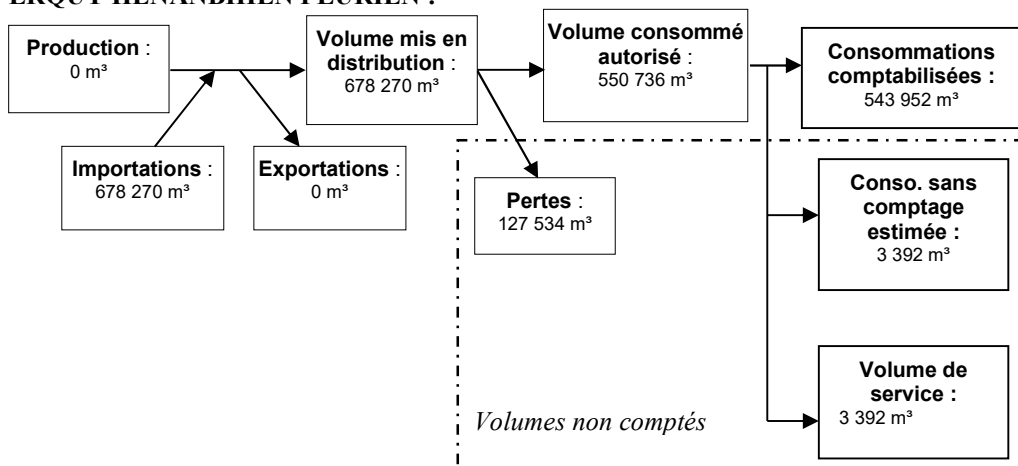
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	7,2	7,3	7,4	7,0	7,6
Seuil de rendement [%]	66,4 %	66,5 %	66,5 %	66,4 %	66,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 3 392 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 392 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	83,6 %	84,3 %	80,4 %	81,2 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,2	1,2	1,5	1,5

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,2	1,2	1,4	1,4

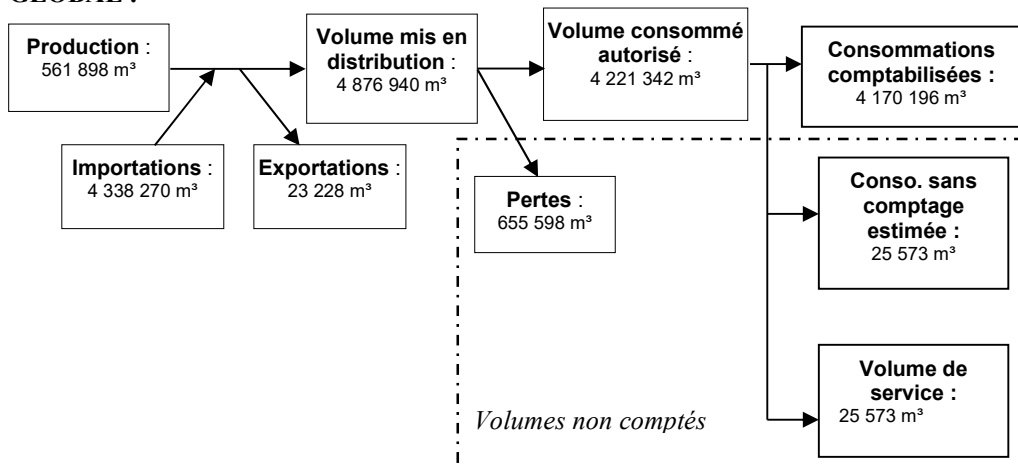
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	6,0	6,2	5,9	6,0
Seuil de rendement [%]	66,2 %	66,2 %	66,2 %	66,2 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

GLOBAL :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 25 573 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 25 573 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	88,9 %	83,8 %	83,3 %	86,6 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,9	1,4	1,4	1,2

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,9	1,3	1,3	1,1

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	6,8	6,9	6,6	6,9

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2020	2021	2022	2023	2024
MONCONTOUR	0	0	0	0,117	0
PLEMY	0	0	0	0	0
REGIE	6,479	5,464	5,471	7,142	7,070
ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	0	0,138	0,019	0	0,040
TOTAL	6,479	5,602	5,490	7,259	7,110

Taux moyen de renouvellement des réseaux :

MONCONTOUR	0,18 %
PLEMY	0,00 %
REGIE	0,47 %
ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	0,02 %
GLOBAL	0,38%

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Service	Montant de travaux
Mise en place d'un système de dégazage au niveau de l'arrivée d'eau brute aux Granges afin de réduire la concentration en Radon dans l'eau traitée	MONCONTOUR	
ITV, essais de pompage et réhabilitation des forages de Plédéliac (nettoyage + sécurisation)	REGIE	
Réhabilitation du réservoir de Saint-Lazare à Lamballe (étanchéité, sécurisation, métrologie)	REGIE	
<u>Renouvellement de réseau :</u> - Hénansal Bois Bourdon (terrain privé) = 480 ml - La Poterie La Grande Prairie = 360 ml - Lamballe Bourg Hurel = 470 ml - Lamballe Haras = 20 ml - Lamballe Jeu de Paume et ch. De foire = 450 ml - Maroué Petites Fontaines = 1810 ml - Planguenoual Rue des Fontaines = 510 ml - Plédéliac Launay Chauvin = 32 ml - Pléneuf Val André Rue des Banches = 540 ml - Pommeret Rue du Verger = 2400 ml	REGIE	
<u>Extension de réseau :</u> - La Malhoure Le Champs Clos = 190 ml - Lamballe Lanjouan - branchement Beurel = 12 ml - Landéhen Peminier = 30 ml - Meslin Moulin de Quefferon = 126 ml - Plédéliac Impasse des Roseaux = 35 ml - Plédéliac Le Clos Pierre = 51 ml - Pléneuf Val André Venelle Amirauté = 43 ml - Saint-Alban Ville Néen = 510 ml - Saint-Alban L'Hormelet = 40 ml	REGIE	
<u>Renouvellement de réseau :</u> - rue du Sente du Paradis, Erquy (40 ml)	ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	
<u>Extension de réseau :</u> - Erquy, rue des Ormieux (40 ml) et Les Jardins de Penthièvre (150 ml)	ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

MONCONTOUR :

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

PLEMY :

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

REGIE :

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	2	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	60	71
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,21 %	0,24 %

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN :

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

Total :

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	2	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	60	71
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,16 %	0,19 %

(Inventaire remis à jour)

■ **ETAT DE LA DETTE (GLOBAL)**

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	3 518 534,55 €	3 139 425,64 €
Remboursements au cours de l'exercice	494 259,71 €	479 183,06 €
dont en intérêts	112 960,55 €	104 901,73 €
dont en capital	381 299,16 €	374 281,33 €

■ **AMORTISSEMENTS REALISES (GLOBAL)**

	2022	2023	2024
Montant de la dotation aux amortissements	1 376 165,12 €	1 441 503,35 €	1 272 135,30 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

MONCONTOUR :

	2023	2024
montants des abandons de créance	1 853,08 €	3 274,62 €

PLEMY :

	2023	2024
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €

REGIE :

	2023	2024
montants des abandons de créance	17 524,74 €	25 078,06 €
montants des versements à un fonds de solidarité	8 520,00 €	8 625,00 €

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN :

	2023	2024
montants des abandons de créance	265,00 €	355,00 €

TOTAL :

	2023	2024
montants des abandons de créance	19 642,82 €	28 707,68 €
montants des versements à un fonds de solidarité	8 520,00 €	8 625,00 €

■ Synthèse des indicateurs des services de l'eau potable

■ MONCONTOUR

Désignation	unité	2023	2024
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,55	2,65
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	71,0	79,4
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	5,5	3,6
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	5,3	3,5
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,18	0,18
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	100	115
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	900	900
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	2,4	0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	0	0
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,038	0,053
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	3,65	1,12

■ PLEMY

Désignation	unité	2023	2024
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,55	2,65
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	93,3	84,2
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,5	1,0
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,4	1,0
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,55	0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	108	103
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	1 800	1 700
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	6,9	4,8
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	1,1	1,2
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0	0
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	0,00	NC

■ **REGIE**

Désignation	unité	2023	2024
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,55	2,65
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	84,6	88,3
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,4	1,1
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,3	1,0
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,46	0,47
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	109	109
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	57 000	57 000
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	NC	NC
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	NC	NC
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	NC	NC
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	NC	NC
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,008	0,010
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	NC	NC

■ **ERQUY HENANBIHEN PLURIEN**

Désignation	unité	2023	2024
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,55	2,65
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	97,9
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	80,4	81,2
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,5	1,5
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,4	1,4
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,18	0,02
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	108	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	14 000	14 200
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	4,4	4,7
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,1	99,8
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	0,4	0,6
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,000	0,001
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	0,00	0,00

■ **GLOBAL**

Désignation	unité	2023	2024
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,55	2,65
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100,0 %	100,0 %
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100,0 %	99,7 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	83,3 %	86,6 %
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,4	1,2
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,3	1,1
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,39 %	0,38 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	109	109
Estimation du nombre d'habitants desservis	Hab	73 700	73 800
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	NC	NC
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	NC	NC
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	NC	NC
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,007	0,009
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	NC	NC